

Contrat d'engagement mutuel
Viande d'agneaux nés et élevés à la ferme
 Saison 2007

AMAP de S^t Etienne – Section Crêt de Roc

Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (NOM, Prénom) : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Si pas de courriel, autre moyen d'être tenu informé des activités de l'AMAP : _____

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de viande d'agneau dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Saint-Etienne - section Crêt de Roc, des productrices Edith Pallandre (La Thiéry- 42330 ST Galmier- 04 77 94 02 15 - patrice.et.edith.pallandre@libertysurf.fr) et Véronique Melon (Le Bourg - 42140 Chatelus - 04 77 20 69 33 - melon.v@wanadoo.fr). Edith Pallandre est le mandataire commun des deux productrices. Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à l'association (10€ à l'ordre de "AMAP").

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP de St Etienne - section Crêt de Roc (à déterminer) et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison (cf. Article 3).

En cas d'absence à une distribution, l'adhérent s'engage à prévenir les producteurs au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, si aucun acheteur ne se manifeste sur place, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.

En cas de désistement définitif ou temporaire (non consécutif à un cas de force majeur), charge à l'adhérent en question de trouver un remplaçant.

Article 2 : Engagement du producteur

Edith Pallandre et Véronique Melon s'engagent à produire de la viande d'agneau dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance¹ Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes) et notamment, à mener leurs exploitations dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Elles s'engagent également à alimenter tous leurs animaux avec une nourriture sans OGM.

Elles s'engagent à approvisionner les adhérents en produits de leurs fermes dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.

Elles s'engagent à fixer les prix de leurs produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, elles doivent répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés. Les prix des paniers pourront être réévalué au terme de chaque saison, en fonction de l'augmentation des charges des producteurs.

Elles s'engagent à être présentes régulièrement aux distributions, à expliquer leurs méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, elles s'engagent à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs. Il devra notamment être envisagé la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices.

Article 3 : Engagement de l'AMAP

¹ Alliance PEC Rhône-Alpes - 8 Quai Maréchal Joffre - 69 002 LYON. 04 78 37 19 48. www.alliancepec-rhonealpes.org.

L'AMAP s'engage à respecter la charte des AMAP et adhère à ce titre au réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes.

Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons.

Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers. Pour cela, elle fera appel à l'engagement de ses adhérents (cf. article 1).

Elle s'engage à faciliter son accès à tous, en mettant en place des systèmes de soutien aux foyers les plus fragiles, notamment en conservant un double système de "commandes" avec contrats d'une part et commandes libres d'autre part.

Article 4 : Contenus des paniers

Cf. Annexe jointe

Article 5 : Distributions, commandes et règlements

Lieu de distribution : Amicale Laïque du Crêt de Roch : 16, rue Royet - 42000 Saint-Etienne

Horaires de distribution : Les lundis soirs (sauf lundis fériés => reportés aux mardis suivants) de 19h15 à 20h15

Fréquence de distribution : Toutes les 2 semaines, à partir du 8 janvier 2007 (cf. tableau commandes et règlements).

Tableau des commandes

Indiquer le nombre de paniers commandés dans chaque case

	Lundi 8/01	Lundi 22/01	Lundi 05/02	Lundi 19/02	Lundi 05/03	Lundi 19/03	Lundi 02/04	Lundi 16/04	Lundi 30/04	Lundi 14/05	Mardi 29/05	Lundi 11/06	Lundi 25/06	Lundi 09/07	Lundi 23/07	Lundi 06/08	Lundi 20/08
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	

Je commande :
 _____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €
 _____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €
 _____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €
 _____ paniers à _____ €, option _____, soit _____ €

Vacances scolaires (distributions assurées)	Pas de distribution ce jour
---	-----------------------------

Total Commandes : _____ €, réglé en : 1 fois 2 fois 3 fois 6 fois

Entourer les dates de prélèvement des chèques (à répartir sur la durée du contrat) :

01/01/2007 - 01/03/2007 - 01/05/2007 - 01/07/2007 - 01/09/2007 - 01/11/2007

N° des chèques : _____

Fait en 3 exemplaires à _____ le / / 2006

Signatures : L'adhérent Le producteur Pour l'AMAP

Cotisation

Annexes

Viande d'agneau : Edith PALLANDRE – Veronique MELON

Agneaux nés et élevés à la ferme, nourris au lait maternel, à l'herbe et aux céréales fermières

- **Panier à 12 €** : il comprend 2 pots de 350 g de terrine d'agneau fait maison.
Ingrédients : viande de nos agneaux, gras de porc, œufs, farine, assaisonnement.
Terrine à déguster sur des toasts ou en entrée de charcuterie ...
 - **Panier à 11,50 €** : il comprend un assortiment qui varie chaque quinzaine.
ATTENTION, afin de garantir de la diversité à chacun, les morceaux seront distribués au hasard lors de la distribution :
 - Soit 1 kg d'épaule d'agneau
 - Soit 0.4 kg de côtelettes + 0.5 kg de collier et poitrine
 - Soit 0.850 kg de gigot en tranches
 - **Panier à 22 €** :
 - Option 1 : un gigot d'agneau (d'environ 1.7 kg)
 - Option 2 : 1 kg d'épaule + 0.7 kg de côtelettesLe prix définitif pourra varier de quelques euros selon le poids réel du gigot. Le règlement sera réajusté à la livraison.
 - **Panier à 80 €** : il comprend un demi agneau de 6 à 7 kg, soit :
 - 1 gigot
 - 1 épaule
 - 1,5 à 2,5 Kg de côtelettes
 - des morceaux de collier et poitrine, et les abats en plus (foie, cœur, rognons)Le prix définitif pourra varier de quelques euros selon le poids réel du demi-agneau. Le règlement sera réajusté à la livraison.
 - **Panier à 150 €** : il comprend un agneau entier de 12 à 15 kg, soit :
les gigots, les épaules, les côtelettes, le collier et la poitrine, et les abats en plus (foie, cœur, rognons)
Le prix définitif pourra varier de quelques euros selon le poids réel du demi-agneau. Le règlement sera réajusté à la livraison..
- Pour information, voici les prix de vente en détail :
- agneau entier ou demi-agneau : 11.50 €/kg
 - gigot entier : 12.30 €/kg – gigot tranché : 14.30 €/kg
 - épaule désossée : 12 €/kg
 - côtelettes : 14.30 €/kg
 - foie d'agneau : 12.30 €/kg
 - collier et poitrine : 9 €/kg